

Grille de rémunération

Les employeurs n'ont rien à déclarer !

FO Énergie a rencontré les employeurs le lundi 22 septembre.

Ils ont indiqué que leurs propositions étaient identiques à celles ayant abouti à la suspension des négociations au printemps dernier.

De notre côté, nous avons réaffirmé une nouvelle fois nos revendications :

- Indexation du Salaire National de Base au minimum sur le SMIC.
- Augmentation individuelle de 2,5 % minimum.
- Salaire minimum de branche (GF1 NRI Échelon 1) = SMIC + 20 %.
- Réactivation des échelons 1, 2 et 3.
- Création des échelons 13 et 14.
- Évolution salariale sur la carrière (échelon 1 à 14) = +35 % minimum.
- Revalorisation de l'astreinte sur la base de l'échelon 4.
- Mise en place d'un 14^e mois statutaire.
- Doublement du salaire sur la carrière (en tenant compte de l'inflation).
- Réévaluation des niveaux d'embauche et des majorations résidentielles.

Alors, pourquoi se revoir?

Nous avons été informés d'une rencontre en intersyndicale programmée le 1^{er} octobre à la demande d'on ne sait pas trop qui. FO Énergie s'interroge sur les efforts de certains à vouloir remettre le couvert sur ce sujet alors que les employeurs n'ont aucune nouvelle proposition... Sauf à vouloir faire de la grille de rémunération un outil de communication... La période peut tenter certains d'aller sur ce terrain...

Une chose est claire : les employeurs ne veulent pas revoir leur copie et en ce qui nous concerne nous estimons dans ce cadre que réouvrir la négociation est peine perdue et très dangereux pour les salariés!

FO Énergie se refuse à sacrifier la grille de rémunération et les intérêts des salariés, nous renvoyons les employeurs à revoir leur copie et revenir vers nous avec des propositions nouvelles, répondant aux attentes des personnels des IEG et à nos revendications.